

COLLECTES DES ENCOMBRANTS

EN PORTE À PORTE

25 MAI AU 5 JUIN

19 AU 30 OCTOBRE

ARTICLES ACCEPTÉS

ENCOMBRANTS MÉTALLIQUES

- Gros appareils électroménagers (excluant ceux avec réfrigérant)
 - Tapis roulants
 - Mobilier métallique (étagères, chaises, classeurs)
 - Barbecues
 - Fils électriques
- Autres objets composés majoritairement de métal

ENCOMBRANTS NON MÉTALLIQUES

- Meubles en bois ou en plastique
- Articles rembourrés (matelas, divans)
 - Tapis
 - Miroirs et vitres
- Équipements de plomberie (baignoire, évier, toilette)
- Gros articles de plastique de tout genre

MAXIMUM DE 5 ARTICLES DE CHAQUE

Séparez vos articles en deux piles (**métal et non métal**) et déposez-les en bordure de rue **avant 7 h** le premier jour de la collecte. Les articles non métalliques seront ramassés en premier, puis la collecte des articles métalliques aura lieu dans les jours suivants.

NETTOYONS VAL-DES-MONTS

POINTS DE DÉPÔT

GARAGE MUNICIPAL

93, route du Carrefour

POSTE DE TRANSBORDEMENT

28, chemin de La Pêche

ARTICLES ACCEPTÉS

Ampoules, batteries auto, cartouches d'encre, huiles, électronique, médicaments, peinture, piles, pneus (24 po et moins), jantes, rebuts métalliques, vêtements.

ARTICLES NON-ACCEPTÉS

Matériaux de construction, déchets réguliers, encombrants.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS 2026



DATES À DÉTERMINER - RESTEZ À L'AFFÛT!

Bien placer vos bacs



POUR PERMETTRE UNE COLLECTE EFFICACE ET SÉCURITAIRE

- Orientez les roues vers votre immeuble
- Laissez 1 mètre (36") de chaque côté des bacs
- Aucun obstacle devant les bacs (ex.: voiture, remorque, banc de neige)
- Sortez les bacs de l'abri à bacs, s'il y a lieu.

PLACEZ VOS BACS

- Dans votre entrée ou sur votre terrain.
- Pas dans la rue ni sur le trottoir!

COLLECTE EN ALTERNANCE

UNE SEMAINE : ORDURES MÉNAGÈRES

UNE SEMAINE : RECYCLAGE

VÉRIFIEZ VOTRE
NOUVEAU JOUR
DE COLLECTE



COLLECTE
DU MARDI
AU VENDREDI



BACS ACCEPTÉS : SEULS LES BACS À PRISE
EUROPÉENNE POURRONT ÊTRE RAMASSÉS.

RÈGLES + CAS PARTICULIERS

RÈGLES IMPORTANTES

- Le couvercle doit être complètement fermé.
- Aucune matière ne doit déborder du bac ou être placée sur le couvercle.
- Le verrou anti-rongeurs doit être levé.
- Aucune roche sur le couvercle.
- Les bacs peinturés ne seront pas ramassés.

CHEMINS PRIVÉS

- Les ententes et points de collecte demeurent les mêmes.
- Les barrières doivent être ouvertes le jour de la collecte
- Les chemins doivent être accessibles et sécuritaires

INFORMATION ET CONTACT

Pour toute question concernant les collectes, les horaires ou pour signaler un bris de bac, communiquez avec nous.

Téléphone : **819 457-9400**, poste 2239
Courriel : collecte@val-des-monts.net.

Pour vous procurer un nouveau bac de recyclage ou d'ordures, contactez le service des Finances au **819 457-9400**, poste 2305.

VAL-DES-MONTS.NET

COLLECTE MÉCANISÉE 2026

